

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 22 novembre 2018  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Date de convocation : vendredi 16 novembre 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 71**

**Nombre de conseillers présents : 44**

**Nombre de conseillers votants : 58**

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

Bernard LEROY - Jacky BIDAULT - Jean-Yves CALAIS - Jean CARRE - Thierry DELAMARE - René DUFOUR - Richard JACQUET - Marc-Antoine JAMET - Jean-Marc MOGLIA - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Daniel BAYART - Fadilla BENAMARA - Jean-Pierre BREVAL - Jean-Philippe BRUN - François CHARLIER - Jean-Claude CHRISTOPHE - Patrick COLLET - Jean-Jacques COQUELET - Jean-Claude COURANT - Alexandre DELACOUR - Jean-Michel DERREY - Maryannick DESHAYES - Rachida DORDAIN - Marie-Pierre DUMONT - Jean-Pierre DUVERE - Jacky FLEITH - Alexis FRAISSE - Pascal HEBERT - Daniel JUBERT - Monique KWASNY - Pierre LECUYER - Marie-Joëlle LENFANT - Hervé LETELLIER - Patrick MADROUX - Maryline NIAUX - Guillemette NOS - Marie-Dominique PERCHET - Chantale PICARD - Hervé PICARD - Didier PIEDNOEL - Hubert ZOUTU - Jean-Luc FLAMBARD - Max GUILBERT.

**POUVOIRS :**

Monsieur WUILQUE à Monsieur LECUYER, Madame BLANDIN à Monsieur LETELLIER, Monsieur MAZURIER à Monsieur LEROY, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Monsieur GHOUL à Madame BENAMARA, Madame LORET à Monsieur MADROUX, Madame ROUZEE à Monsieur PRIOLLAUD, Monsieur N'DIAYE à Madame NIAUX, Madame LEMAN à Monsieur DUVERE, Madame CHASSY à Madame DESHAYES, Monsieur DELAFOSSE à Monsieur CHRISTOPHE, Madame DUVALLET à Monsieur COQUELET, Madame LAFFILLE à Monsieur GUILBERT, Monsieur GOY à Monsieur GAMBLIN.

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Didier DAGOMET - Yves LANIC - Jean-Jacques LE ROUX - Jacques LECERF - Alain LEMARCHAND - Gaëtan LEVITRE - Alain LOEB - Albert NANIYOUULA - Nadine TERNISIEN - Jacky PAUMIER.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT**

Régis PETIT - Sid Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Hervé NEVEU - Laurent PORTENEUVE - Vincent VORANGER.

**Secrétaire : Alexis FRAISSE**

\*\*\*\*\*

**Motion 2018-310**

**Pour l'attribution de la Contribution Climat Energie au profit des EPCI afin de financer la Transition Ecologique Territoriale**

**TRANSMIS À LA SOUS PRÉFECTURE LE : 29 novembre 2018**

**AFFICHÉ LE : 29 novembre 2018**



## **Pour l'attribution de la Contribution Climat Energie au profit des EPCI afin de financer la Transition Ecologique Territoriale**

\*\*\*\*\*

Avec l'adoption de son premier Agenda 21 en 2008 puis avec l'adoption de son Plan Climat Energie et Territoire en 2014, l'Agglomération Seine-Eure c'est positionnée très tôt comme un pilote de la transition énergétique sur son territoire.

Notre collectivité a d'ailleurs obtenu deux fois le label Citergie qui valide une démarche exigeante et volontariste. Lors de notre labellisation, l'ambition affichée de notre collectivité est de devenir territoire neutre en carbone à l'horizon 2050.

En développant les actions telles que la mise en place du Service de la Performance Energétique de l'Habitat (SPEH), le développement d'un Schéma Directeur Energie Renouvelables ou encore la mise en place d'un dispositif de Conseiller en Energie Partagée, l'Agglomération a très tôt abondé les budgets Energie/Climat sur la base de ces ressources propres.

Par ailleurs, la composante urbaine et péri-urbaine à l'échelle de l'Agglomération ne justifie pas toujours le portage en propre d'actions dédiées à son territoire. L'Agglomération a ainsi été à l'origine de la création d'un dispositif départemental de mutualisation d'ingénierie sous l'égide de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Eure en 2005.

Sous le prisme de la coopération interterritoriale et de l'efficience de l'action publique, ce dispositif a ainsi permis de structurer la stratégie Energie/Climat des EPCI eurois.

Toutefois, ces nouvelles compétences, héritées de la Loi NOTRe et de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, ont été transférées aux collectivités sans nouveaux moyens, ce qui limite leurs possibilités pour mettre en œuvre les actions de manière ambitieuse et à la hauteur des enjeux.

Ainsi, si l'élaboration d'un plan (PCAET) ou schéma coûte environ 1 € par habitant, sa mise en œuvre à l'échelle du territoire coûte 100 à 200 € par habitant, afin d'accompagner les populations et les acteurs économiques dans la rénovation énergétique, la lutte contre la précarité énergétique ou encore le développement des énergies renouvelables électriques et thermiques.

Alors que la France cherche à se positionner comme un leader mondial de la lutte contre le réchauffement climatique, les actions peinent à se réaliser sur le terrain et la France continue en effet de prendre du retard sur ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre. Pour répondre à ces enjeux, il devient urgent d'accompagner ces nouvelles compétences de ressources dédiées afin de permettre aux EPCI de poursuivre et accélérer leurs actions.

Dans le même temps, la France a mis en place une fiscalité sur le carbone, la contribution climat énergie, qui est amenée à augmenter continuellement et rapidement dans les prochaines années. Cette taxe, qui représente aujourd'hui 8 milliards d'euros, en représentera plus de 15 milliards en 2022.

Les Français sont donc de plus en plus taxés sur leur consommation d'énergie. Cette hausse des prélèvements est déjà visible dans leur budget et commence à susciter des réactions, d'autant plus que les recettes ne sont que très marginalement utilisées pour financer des solutions permettant de réduire le recours aux énergies fossiles.

Si les Français voient la fiscalité environnementale monter sans constater d'accélération de la transition énergétique, et sans recevoir les bénéfices de cette dernière (emplois locaux, baisse des consommations d'énergie...), ils risquent de considérer cette dernière comme un simple moyen d'augmenter les impôts sous couvert d'écologie.

Dans ce cadre, l'Agglomération Seine-Eure et l'ensemble des réseaux de collectivités et d'élus défendent, depuis plusieurs années l'affectation d'une partie des recettes de la fiscalité sur le carbone aux politiques énergie/climat des collectivités ; notamment afin de financer la mise en œuvre des plans climats (PCAET) et des SRADDET.

Cette proposition de contribution climat territoriale a été adoptée à 2 reprises au Sénat en 2016 et 2017, et soutenue par l'ensemble des groupes politiques. Face à cette demande généralisée des territoires, relayée par l'ensemble des structures représentatives des collectivités, le Gouvernement s'est engagé à travailler sur cette idée pour 2019.

En conséquence, l'Agglomération Seine-Eure demande l'attribution d'une partie des recettes de la Contribution Climat Énergie aux politiques énergie climat des territoires :

- 10 € pour les EPCI,
- 5 € pour les régions.

Cette contribution climat territoriale concrétisera ainsi les ambitions de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique et permettra à l'ensemble des Français de bénéficier des retombées de la transition énergétique, en contrepartie de la hausse de la fiscalité écologique.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Pour copie conforme,  
Le Président.**